

06.23.08.72.00 (Président / cinéma)  
03.86.69.21.85 (art plastique)

Ni vu! Ni connu!

1 place de la Mairie  
-F- 58350 NANNAY

www.nannay.com  
conviviales.nannay@wanadoo.fr

SIRET:4448395500019 APE:9001Z

## FICHE D 'INSCRIPTION PROJET ART PLASTIQUE

à retourner dûment remplie avant le 1er mai 2016 à

NI VU NI CONNU !

1 place de la Mairie  
58350 Nannay

ou en format PDF : conviviales.nannay@wanadoo.fr

**Pour tout renseignement contactez :**

**Monique Dirkse, vice-présidente, chargée des arts plastiques, tel : 03 86 69 21 85**

N'oubliez pas de joindre une biographie, un texte de motivation et une idée qui pourrait être développée dans le village

A remplir en lettres capitales

Nom :

Prénom :

adresse :

code postal :

ville :

### Des artistes, encore des artistes...

#### *Une envie d'artiste*

**En partenariat avec le service environnement de la Communauté de Communes du Pays Charitois, l'association Ni vu ! Ni connu ! fait savoir dans le réseau artistique en France et à l'étranger, qu'elle souhaite s'associer à 2 artistes pour une résidence production pendant la durée des « 16ème Conviviales Art Cinéma Ruralité » de Nannay du 12 au 27 août 2016**

#### *Un travail collectif et créatif*

L'artiste s'engage à produire une œuvre dans une atmosphère créative et conviviale en collaboration avec les habitants soucieux de l'aider dans sa tâche.

L'artiste sera hébergé par une famille du village. Il touchera une aide à la création de 1700 euros tout compris. Le projet devra impliquer les habitants du village et le milieu rural.

Il devra réaliser son œuvre à base de matériaux de récupération (40% minimum / naturels ou non) non toxiques et non nocifs, dans un respect environnemental et d'intégration au paysage. Possibilité de récupérer les matériaux nécessaires à la déchetterie intercommunale, le transport entre la déchetterie et le lieu de travail sera assuré.

L'œuvre produite fera l'objet d'une communication et d'une mise en valeur sur le territoire de la commune. Le projet est de développer un parcours artistique au sein du village.

**Objectifs :**

- Promouvoir une expression vivante et contemporaine qui renouvelle notre vision du patrimoine humain et naturel.
- Promouvoir une image dynamique et rayonnante du village et des Conviviales.
- Attiser la curiosité par un autre regard sur son environnement.

**Conditions de participation de l'artiste :**

L'artiste sera sélectionné d'après un projet déposé préalablement (1er mai 2016, dernier délai), répondant aux critères ci-dessous.

Le dossier (10 pages maximal), papier ou numérique (format PDF), comprendra :

- 1 note sur son travail artistique en cours.
- 1 présentation du projet d'une œuvre originale conçue pour cette occasion (maxi 2 pages) ainsi que des éléments visuels (croquis, images, photos, intégration...). En précisant l'intérêt à utiliser les matériaux de récupération
- 1 note précisant de la faisabilité technique du projet dans les critères proposés (liste du matériel demandé, liste du matériel en possession, coût des matériaux utilisés, temps, assistance demandée...).

Une indemnisation de 1700€ est prévue.

L'hébergement est assuré chez l'habitant. Les repas sont assurés par l'association. Une assistance technique est fournie dans la limite des possibilités du village. La sélection se fait au mois de mai 2016 par les membres de l'association Ni vu ! Ni connu ! et des représentants du Service Environnement de la Communauté des Communes des Pays Charitois.

L'artiste s'engage à réaliser son œuvre durant les 15 jours de résidence prévue (voir les dates sur ce document). Il devra contracter une assurance responsabilité civile. Aucune assurance ne couvre les participants et son travail.

**L'œuvre réalisée reste la propriété de l'association Ni vu ! Ni connu !.**

Il recevra un cadeau en vin de Nannay.

**Une convention sera signée préalablement entre les parties concernées.**

J'accepte les conditions de participation

date

signature